

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_131 : CENTRE TECHNIQUE LEBON – LANCEMENT DU CONCOURS DE
MAITRISE D'OEUVRE

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_131 : CENTRE TECHNIQUE LEBON – LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a lancé en 2010 une réflexion sur la stratégie immobilière en vue de rationaliser les organisations, de mutualiser les moyens et les locaux en intégrant les évolutions liées aux transferts de compétences des communes vers l'agglomération.

Cette stratégie a conduit la collectivité à réaliser en 2013 la construction du centre technique communautaire de collecte des déchets sur le site de la Vène Haute – La Viguarié à Puygouzon qui regroupe les activités de collecte des déchets et la partie administrative du service propreté.

Dans le prolongement et conformément aux priorités identifiées, la collectivité a mené une étude sur l'évolution du service des transports urbains (installé à Galinou) et du service parc auto communautaire (installé pour parties à Charcot et à Galinou) qui intervient pour la gestion du parc de véhicules de l'agglomération et de la ville d'Albi.

Il est apparu opportun de réunir sur un site commun ces deux services et de créer une station carburant communautaire en remplacement des stations de Galinou, Charcot et Jarlard qui nécessitent des mises en conformité réglementaires.

Les besoins des services ont été établis en termes de fonctionnalité, de nombre de locaux, de surfaces, de plates-formes d'exploitation, de niveau d'équipements, d'intégration de la démarche haute qualité environnementale et d'évaluation financière.

Le programme a été présenté en bureau communautaire le 8 juin 2017.

Objectifs principaux du projet :

- mutualiser les locaux et les équipements entre deux services complémentaires,
- optimiser les implantations des sites communautaires sur le territoire,
- mettre à la disposition des agents et du public des locaux adaptés aux activités des services,
- rationaliser les organisations,
- permettre une mise aux normes tout en préservant des possibilités d'extension pour répondre aux besoins futurs,
- optimiser les moyens et les dépenses de fonctionnement en regroupant les activités.

La réalisation de ce projet concerne à son terme environ 117 agents dont 99 agents pour le service des transports urbains et 18 agents pour le parc auto.

Le terrain retenu pour l'implantation du centre technique est le site de Lebon à Jarlard acheté par l'agglomération en 2010. La direction des systèmes d'information est actuellement installée sur ce site, à partir duquel elle supervise l'ensemble des installations et réseaux utilisés par les services communautaires et les communes affiliées au service commun informatique.

Le terrain proposé pour l'implantation de ce nouveau centre technique se situe dans la zone Ua2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Albi dédié aux activités économiques et industrielles.

La surface totale des parcelles est de 23 790 m².

Le projet de bâtiment comprend des bureaux, des ateliers et des vestiaires pour une surface totale utile de 2 182 m² décomposée comme suit :

	Surfaces utiles		
	bureaux	espaces mutualisés	vestiaires
Transports urbains	225	(ateliers) 1668	90
Parc Auto	67	(salles réunion) 97	35
Sous-total	292	1765	125
TOTAL	2182 m²		

Le site sera organisé pour séparer les divers flux de circulation : les bus, le public, les employés et les véhicules de service en réparation (poids lourds, véhicules légers).

Le programme intègre également la prise en compte de la démarche haute qualité environnementale. Les cibles privilégiées sont les relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat, la gestion de l'énergie et la maintenance.

L'estimation prévisionnelle des coûts a été effectuée sur la base de ratios appliqués à des quantités unitaires.

Le coût du bâtiment est évalué à 4,9 Millions €HT.

Le coût de la voirie et des plates-formes d'exploitation est évalué à 2,025 Millions €HT.

Le site permet d'implanter une station de stockage et de distribution de carburants qui sera soumise à une procédure d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Le programme de la station est à finaliser, notamment sur la nature des carburants et des énergies à délivrer : essence, diesel, électricité, GNR. Il est lié à l'étude d'évolution du parc des véhicules. Sa réalisation fera l'objet d'une consultation spécifique.

Une réserve foncière de 2900m² est également prévue pour permettre l'accueil de nouveaux services. Dans l'attente, le bâtiment existant situé dans cette réserve continuera à être utilisé pour le stockage de documents.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de procéder au lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre selon les modalités suivantes :

- nombre de candidats admis à concourir à l'issue de la phase candidature : 3,
 - indemnisation maximale des candidats : 20 000 € HT par candidat admis à concourir, l'indemnité du lauréat étant comprise ensuite dans sa rémunération de maître d'œuvre.

L'indemnité accordée à un candidat dont les prestations s'avèreraient incomplètes pourrait être sensiblement diminuée, voire supprimée dès lors que ses prestations seraient jugées non conformes aux dispositions du règlement ou insuffisantes,

- niveau de rendu des prestations du concours : ESQuisse,
- enveloppe financière prévisionnelle basée sur les estimations résultant des études de programmation, soit un coût des travaux de 6 925 000€HT, intégrant le bâtiment, les voiries, les parkings et la sécurisation du site,

Concernant le jury de concours, l'article 89 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics dispose que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

En outre, dans la mesure où une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury auront cette qualification ou une qualification équivalente. Ils seront désignés par le président du jury.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de construction du centre technique Lebon,
- d'autoriser le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- de fixer à 3 le nombre maximal de candidats admis à concourir
- de fixer à 20 000 euros HT maximum le montant de l'indemnité allouée aux 3 candidats admis à concourir
- de donner tout pouvoir à monsieur le président pour l'application de la présente délibération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2016-360 relatif aux marchés publics,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 juin 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération de construction du centre technique Lebon d'une surface utile de 2182 m² et pour une enveloppe financière prévisionnelle de travaux d'un montant maximal de 6 925 000 € HT.

AUTORISE le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur ESQuisse.

FIXE à trois le nombre maximal de candidats qui seront admis à concourir.

FIXE l'indemnité maximale allouée aux candidats admis à participer au concours à 20 000 € HT.

DIT QUE les crédits nécessaires pour le lancement de l'opération sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à procéder à la signature de tout acte afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,

Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE